



PROCES VERBAL  
N° 72/CNCMP/2013  
DU 09/12//2013

L'an deux mille treize et le lundi 09 décembre à 15 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

**Etaient présents:**

- Mohamed abdellahi ould Zéine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES**

*1°-Examen* de la lettre n°558/CPMP/SI reçue le 04 décembre 2013, demandant l'approbation des projets de marché suivants :

1. Construction d'infrastructures sanitaires lot n°9.
2. Construction des équipements de Boulahrath lot n°1.
3. Construction d'un collège à Rosso.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit :*

1. *Construction d'infrastructures sanitaires à Oumoul Ghoura pour un montant de 44.030.346 UM TTC et un délai d'exécution de 08 mois.*
2. *Construction d'équipements de Boulahrath à l'entreprise MAALI et FRERES pour un montant de 431.930.771 UM TTC et un délai d'exécution de 12 mois ;*
3. *Construction d'un collège à Rosso :*

- *Lot 1 à l'entreprise EL VETEH pour un montant de 110.582.203 UM TTC et un délai d'exécution de 07 mois ;*
- *Lot 2 à l'entreprise AGROBAT pour un montant de 91.196.830 UM TTC et un délai d'exécution de 07 mois.*

*2°-Examen* de la lettre n°562/CPMP/SI reçue le 08 décembre 2013, demandant la non objection sur la décision de la CPMP/SI d'annuler l'appel d'offres national relatif à la construction d'un bloc technique à l'aéroport de Sélibaby et d'un mur en béton pour la clôture de l'aéroport d'Atar.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SI d'annuler ledit appel d'offres.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX**

*3°-Examen* de la lettre n°601/CPMP/Ss reçue le 04 décembre 2013, demandant l'approbation de la demande de propositions relative à « l'appui à la maîtrise d'ouvrage du dispositif forfait obstétrical ».

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement de ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DU SECTEUR RURAL**

*4°-Examen* de la lettre n°746/CPMP/SR reçue le 05 décembre 2013, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement de deux DAON relatifs à :

1. la fourniture de pesticides et matériel contre les ennemis de culture,
2. la fourniture de semences traditionnelles, de semences maraichères, grillage et matériel horticole en quatre lots.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement desdits DAON sous réserve de prendre en compte les observations de la CNCMP annexées à l'extrait.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF**

*5°-Examen* de la lettre n°186/CPMP/DPEF reçue le 02 décembre 2013, demandant l'approbation du DAOI relatif à la fourniture et l'installation de matériel de laboratoire pour la faculté des sciences et techniques de l'université de Nouakchott.

*(Handwritten signatures and initials)*

*(Handwritten mark)*

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**6°-Examen** de la lettre n°193/CPMP/DPEF reçue le 08 décembre 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif au suivi des travaux de construction de 35 écoles du fondamental.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le bureau AAD pour un montant de 94.730.000 UM et un délai d'exécution de 15 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**7°-Réexamen** de la lettre n°178/CPMP/DPEF reçue le 19 novembre 2013, demandant l'approbation de 2 avenants relatifs à l'acquisition et l'installation des équipements des amphithéâtres de la faculté des sciences techniques de l'université de Nouakchott.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation des deux avenants passés comme suit sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :*

1. avec SOC pour un montant de 18.442.416 UM TTC et un délai de livraison de 45 jours ;
2. avec NOSOMACI pour un montant de 15.998.418 UM TTC et un délai de livraison de 45 jours.

**8°-Réexamen** de la lettre n°191/CPMP/DPEF reçue le 03 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives la fourniture d'équipements destinés à la faculté des lettres et sciences humaines.

### Décision

*Ce point est reporté pour complément d'informations :*

- rapport d'analyse corrigé, paraphé et signé par tous les membres de la sous commission d'analyse ;
- procès verbal de la commission de passation approuvant le rapport d'analyse corrigé.

### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CENI

**9°-Examen** de la lettre n°341/CPMP/CENI reçue le 08 décembre 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif à l'acquisition de véhicules 4x4 station wagon et de véhicules type berlines au profit de la CENI.

### Décision

*Ce point est reporté pour complément d'informations :*

- copies des offres des soumissionnaires

- *procès verbal de la séance d'ouverture des plis,*
- *rapport d'analyse paraphé et signé par tous les membres de la sous commission d'analyse.*

**LE PRESIDENT**

**AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE**



*Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine*

**Les Membres du Comité Permanent**

Mohamd abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

*(Handwritten signatures in blue ink corresponding to the names listed above)*